

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, Mme Isabelle GUINOT, M. Claude PHILIPPE, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Pouvoirs : 2 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY, de Mme DETROIT-JUILLOT à M. VERNAY)

Secrétaire de séance : M. Guy FEVRAT

Date de la convocation : 3 février 2020

Date d'affichage des délibérations : 18 février 2020

---

---

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité ; L'ordre du jour est ensuite examiné.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC PERRIGNY N° 456166 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de déplacement d'un point d'éclairage public au lieu-dit Perrigny et la participation à verser au SYDESL, soit 240 €.

SYDESL – EXTENSION ELECTRIQUE PARCELLE B 153 – DOSSIER N° 456167 : Le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour, approuve le projet d'extension du réseau électrique pour desservir la parcelle B 153, rue du Tacot et s'engage à prendre en charge la participation d'un montant de 3 420 €.

La présente décision a été prise après une réflexion concernant l'alternative d'extension souterraine mais d'un coût supérieur. Les votes contre et abstention ne concernent pas l'extension mais le choix de procéder en aérien.

ARCHIVES COMMUNALES – MISSION DE MAINTENANCE D'UN CLASSEMENT CONFIEE AU CENTRE DE GESTION FPT 71 : Lors du déménagement de la mairie, l'organisation, le classement et l'inventaire des archives communales avaient été confiés, par convention, au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale 71. Cette opération avait été menée en 2 parties : l'une en 2010 (tri, élimination et récolement réalisés dans les anciens locaux), l'autre en 2012 (classement et inventaire réalisés dans les nouveaux locaux). Il s'avère maintenant utile de prévoir la maintenance de l'archivage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'opération de maintenance du classement des archives qui consistera à procéder à des éliminations dans le fonds déjà classé (selon la durée de conservation des documents) ; à trier/classer/inventorier les archives non prises en charges c'est-à-dire essentiellement produites depuis 2012 ; à reprendre l'inventaire et le conditionnement des archives ; à restituer les documents et informer le personnel.

Le devis établi par le Centre de Gestion de la FPT 71 est approuvé pour un montant global de 8 050 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation du poste de refoulement avec l'entreprise GUINOT. D'importants travaux modificatifs et supplémentaires ont été rendus nécessaires par des circonstances imprévues. La durée d'exécution du marché est portée de 20 à 48 jours. Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant du marché initial : 58 737.00 € HT, soit 70 484.40 € TTC.
- Montant de l'avenant (plus-value) : 47 405.50 € HT, soit 56 886.60 € TTC.

- Le montant du marché est porté à : 106 142.50 € HT, soit 127 371.00 € TTC.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE** : En raison de l'augmentation du délai d'exécution des travaux de réhabilitation du poste de refoulement, le chantier s'est déroulé sur 8 semaines au lieu de 3. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte l'ensemble des réunions de chantier induites. Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant du marché initial : 16 244.17 € HT, soit 19 493.00 € TTC.
- Montant de l'avenant (plus-value) : 579.43 € HT, soit 695.32 € TTC.
- Le montant du marché est porté à : 16 823.60 € HT, soit 20 188.32 € TTC.

**OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL 2020** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants en section d'investissement sur l'exercice 2020 :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
opération	article	objet	crédits ouverts
OFI	165	Remboursement de cautions	3 500,00 €
ONA	2041582	Participations au SYDESL pour extension et éclairage public	4 000,00 €
ONA	21568	Borne à incendie	3 000,00 €
ONA	21578	signalisation	2 000.00 €
ONA	2183	Matériel de bureau et informatique pour la bibliothèque	1 500,00 €
ONA	2188	Matériel divers	5 000.00 €
204	2152	Travaux sur cheminements piétonniers	10 000,00 €
		total	29 000,00 €

**OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020** : Pour tenir compte des travaux supplémentaires pour la réhabilitation du poste de refoulement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants en section d'investissement sur l'exercice 2020 :

- Opération 10020 – article 2156 – matériel spécifique d'exploitation : + 65 000 €

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2020** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation par élève des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2020 comme suit :

- . Ecole Primaire : 333,00 € par élève
- . Ecole Maternelle : 1 200,00 € par élève
- En cas de dérogation scolaire de droit, le montant est ramené à :
- . Ecole Primaire : 200,00 € par élève
- . Ecole Maternelle : 720,00 € par élève

**BAIL POUR LA LOCATION DES BOIS DE LA VOULLAINE ET DES TERRAINS COMMUNAUX A LA SOCIETE DE CHASSE « LA BRESSANE »** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bail à intervenir avec la Société de Chasse « la Bressane » pour la location du droit de chasse pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2029 moyennant un loyer annuel de 200 €. Ce bail portera sur une superficie de 79 ha 35a 60 ca

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Elections municipales** : Le Conseil Municipal organise la constitution du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain.

**Remerciements** : l'association Agir pour Avancer remercie la commune pour le soutien apporté lors du loto de la solidarité pour le Téléthon 2019.

SYDESL : Chaque Conseiller Municipal a reçu, avec sa convocation, le bilan d'activités 2018 du SYndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire. Aucune observation ni question n'est formulée.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

• Décision n° 009/2019 du 20/12/2019 :

*La commune de SAINT MARTIN EN BRESSE contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 180 000 €*

*caractéristiques de l'emprunt :*

- . objet de l'emprunt : financement d'investissement*
- . montant de l'emprunt : 180 000 €*
- . durée : 240 mois*
- . taux : fixe – 0.66 %*
- . frais de dossier : 180 €*
- . fréquence des échéances de remboursement : trimestrielle*
- . remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)*

• Décision n° 010/2019 du 20/12/2019 :

*La commune de SAINT MARTIN EN BRESSE contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 170 000 €*

*caractéristiques de l'emprunt :*

- . objet de l'emprunt : financement d'investissement*
- . montant de l'emprunt : 170 000 €*
- . durée : 180 mois*
- . taux : fixe – 0.48 %*
- . frais de dossier : 170 €*
- . fréquence des échéances de remboursement : trimestrielle*
- . remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)*

Travaux en cours : Le Maire fait le point sur les différents travaux en cours sur la commune :

- Agrandissement des vestiaires du stade de la Maltière : les travaux sont en cours
- Un appartement situé au-dessus de la garderie périscolaire est en cours de réfection complète par le personnel communal
- Les travaux de réhabilitation du cheminement piéton en bordure de la route de Guerfand sont également en cours de réalisation

Verger conservatoire : la plantation des arbres et l'implantation de la signalisation est prévue au cours de la semaine du 17 au 22 février.

Collège Olivier de la Marche/vœux décentralisés du Président du Conseil Départemental : le maire rend compte de la venue de M. ACARY, Président du Conseil Départemental, le 27 janvier dernier au Collège pour la présentation de ses vœux.

Réunion du Conseil Municipal : la prochaine réunion est fixée au mardi 3 mars 2020 à 19 H 00.

Perrigny : Mme MERITE signale la présence de trous sur la chaussée route du lavoir.

La séance est levée à 21 h 25 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.

